

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Copie type n° 1**

Marianne

Administration régionale [XXX]

Affaire suivie par : Prénom NOM A [ville], le jj/mm/aaaa  
Chargé de mission

Tel :

Mail :

**Note à l'attention de Monsieur/Madame le/la président(e)  
de l'EPCI [XXX]**

Objet : Participation à l'Agenda 2030

Ref : Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en date du 25 septembre 2015, définissant le cadre de l'Agenda 2030

Annexes : - Annexe n° 1  
- Annexe n° 2

L'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 25 septembre 2015, est une occasion unique de redéfinir des nouveaux objectifs communs face aux défis de la mondialisation : durabilité, solidarité et coopérativité. Pour y contribuer, l'État doit accompagner les acteurs territoriaux tels que votre EPCI. Cette présente note a comme but de répondre à vos interrogations en présentant le contexte international et national (1), le rôle des collectivités territoriales (2), et des exemples de projection d'actions intercommunales (3).

## 1. L'Agenda 2030: contexte international et national

Le 25 septembre 2015, les Nations Unies adoptent la résolution « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Elle définit le cadre de l'Agenda 2030. Il s'agit d'une convergence de l'Agenda 21 avec le contexte actuel en adoptant les nouveaux enjeux de développement durable. A cet Agenda 2030 sont fixés 17 objectifs de développement durable (ODD). Leur démarche date du sommet de Rio 2012 et ont pour but de « Relever de façon cohérente les défis urgents auxquels le monde est confronté [...] »<sup>1</sup>. Ces 17 objectifs universels, indivisibles, et interdépendants, concernent 169 cibles à atteindre grâce à 229 indicateurs. Ces objectifs sont réunis autour des 5 « P » : peuple, planète, prospérité, paix, partenariat. Cette résolution entre en corrélation avec le cadre de Sendai (adopté au Japon en mars 2015) et la COP 21 (qui sera postérieure puisque adoptée en décembre 2015 à Paris).

<sup>1</sup> Programme des Nations-Unies pour le développement

La France est l'une des premières nations à y souscrire. Elle souhaite avoir un rôle moteur dans ce défi à relever. L'État souhaite développer une démarche innovante avec plus de transversalité et de cohérence dans ses politiques publiques, tout en apportant une attention particulière aux territoires et populations vulnérables. Afin de répondre aux ODD, la mise en œuvre sera traduite par une feuille de route publiée en 2019. Celle-ci est pilotée par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), en relation avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). La feuille de route est quant à elle élaborée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

De plus, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a effectué une « Revue des politiques publiques au regard des ODD » portant sur celles du MTES, et du ministère de la cohésion des territoires (MCT). Ce sont les ODD 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes et territoires), 12 (production et consommation responsables), 13 (climat), 14 (océans) et 15 (biodiversité terrestre) qui sont concernés.

Malgré un retard sur certaines cibles, la France est en tête des pays développés en matière de stratégie et de plan d'action sur différents aspects du développement durable. La mobilisation des territoires est une clé déterminante pour la prise en compte des ODD au plus près des populations. Le CGEDD propose la mise en place d'un rapport annuel à destination du Parlement présentant les avancées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Celui-ci serait accompagné de tableaux de bord évolutifs réalisés à l'échelle nationale et territoriale.

## 2. Le rôle des collectivités territoriales : s'approprier et agir

### a) S'approprier les ODD

Les acteurs territoriaux ont su se saisir des enjeux de l'Agenda 21, avec une déclinaison locale notamment (Agenda 21 locaux, écoquartiers ...). Ils doivent faire de même pour Agenda 2030. Ce dernier identifie les défis sociétaux auxquels les collectivités territoriales (CT) et les citoyens peuvent apporter des solutions. L'ensemble des parties prenantes territoriales sont liées à la réussite de sa mise en œuvre. Les cibles des ODD correspondent, pour certaines, aux compétences des CT. Tous les ODD comprennent des cibles directement ou indirectement liées aux activités locales comme la cible 2.2 de l'ODD 2 « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire [...] » qui renvoie à la responsabilité des CT et des acteurs de l'alimentation locale de s'assurer d'une restauration collective de qualité et abordable dans les écoles notamment. Ou comme l'ODD 11 qui permet de mettre en évidence l'importance de l'urbanisation et le rôle clé joué par les décideurs et acteurs locaux pour conduire le changement global à partir du local.

Les objectifs et les cibles sont des facteurs d'enrichissement des projets menés dans les territoires. Le langage commun pour tous les partenaires, à l'échelle territoriale, permet de faire converger les démarches sectorielles vers un référentiel commun.

### b) Les leviers et acteurs à mobiliser

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au sein de votre EPCI, vous trouverez une liste non exhaustive des acteurs et leviers à mobiliser :

#### ➡ Les acteurs

- Préfecture de département et/ou SGAR
- Directions régionales concernées (DREAL, DRAAF, DRJSCS)
- Directions départementales concernées (DDTM, DDCS)

- Comité économique social et environnemental régional (CESER)
- La Caisse des dépôts et consignations
- Le Commissariat général au développement durable (CGDD)
- L'Agence française de développement (AFD)
- Les associations et les associations d'élus/collectivités (AMF, ADF, Région de France) ; les associations d'élus dédiées à l'international sont sensibilisés aux ODD.

L'ADEME et le CGET n'ont pas encore complètement intégré l'Agenda 2030 dans leur communication ou actions vers les CT.

➡ Les leviers ou outils

- Les tableaux de bord du CNIS qui permet d'éclairer les acteurs territoriaux
- Les indicateurs de la stratégie nationale de la transition écologique vers le développement durable (SNTEDD)
- Le corpus international utilisé par des CT européennes rendant compte de leur mise en œuvre et contributions à Agenda 2030
- Semaine européenne du développement durable
- Le tour de France des ODD
- L'évaluation des politiques publiques du territoire et/ou la rédaction d'un livre blanc sur une ou des thématiques en lien avec les ODD

3. Exemple de propositions d'actions intercommunales

Afin de répondre aux ODD d'Agenda 2030, il est possible de développer des actions intercommunales diverses répondant aux caractéristiques de votre EPCI. Après une révision des politiques publiques du territoire, vous pourrez établir un Comité d'action Agenda 2030, composé d'élus et de citoyens, afin d'identifier les défis à relever tout en s'assurant de la durabilité des actions : des actions d'urbanismes, par exemple, avec le développement de bâtiments peu énergétiques ou produisant eux-mêmes de l'énergie comme la tour de Strasbourg qui fête ses un an cette année. Des actions participatives peuvent être mises en place à travers des ateliers collaboratifs. Vous pouvez organiser une étape du Tour de France des ODD, lutter contre le gaspillage alimentaire et sensibiliser les commerces alimentaires, restaurants ou cantines à donner les denrées non consommées à des associations. Vous pouvez également participer via la révision des PLU, PADD, ou SRADDET.

Veillez trouver en annexe un déroulé type d'une réunion d'information ainsi qu'un courrier type à l'attention des membres du conseil d'un EPCI. Ces deux annexes peuvent vous être utiles dans les actions de communication externe et interne sur votre volonté d'agir avec l'Agenda 2030.

Prénom NOM

Le directeur de l'administration régionale  
déconcentrée [xxx]

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

Épreuve de cas pratique : Copie type n° 2

Marianne  
Préfet X

X

[ville], le jj/mm/2019

Direction [XXX]

Affaire suivie par : [XXX]

Le Préfet X

Tel. : [xxx]

à

Email : [xxx]

Monsieur le Président

de X

Objet : Note relative à l'Agenda 2030

PJ : Deux annexes techniques

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 25 septembre 2015 une résolution définissant le cadre de l'Agenda 2030. Dans la mesure où les collectivités territoriales sont au cœur de la réussite de cet Agenda, il est important d'agir le plus rapidement possible.

Cette note permettra donc dans un premier temps de comprendre notamment, au plan global et systémique, le contexte international et international des agendas 2030 (I). Puis, elle exposera dans un second temps la manière dont une collectivité territoriale peut s'approprier les objectifs de développement durable (ODD), les leviers dont elle dispose pour agir ainsi que les acteurs qu'elle peut mobiliser (II). Enfin, des propositions concrètes et opérationnelles seront intégrées à cette note afin de vous permettre, M. le Président, de projeter des actions intercommunales (III).

## 1. Contexte international et national des agendas 2030

L'Agenda 2030 est issu d'une part des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autre part de l'Agenda 21 lancé à Rio en 1992 lors du sommet de la Terre. Ce nouvel agenda est composé de 17 objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles à atteindre suivies par 229 indicateurs et rassemblés autour de cinq « P » (peuples, planète, prospérité, paix et partenariats). Par ailleurs, il intègre les enjeux écologiques, économiques et sociaux globaux, et les 17 ODD sont universels, indivisibles et interdépendants. En outre, la France a joué un rôle moteur dans l'élaboration et l'adoption des ODD et ces derniers créent un langage commun, utilisé de plus en plus par les acteurs qui exercent tout ou partie de leur activité dans le champ international (grandes

entreprises et grandes villes). Il est donc nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs de la société civile pour élaborer et mettre en œuvre l'Agenda 2030.

## 2. Actions à mettre en œuvre par l'EPCI pour s'approprier les ODD et modalités de mise en œuvre de l'Agenda 2030

### a) Actions à mettre en œuvre par l'EPCI afin de s'approprier les ODD

L'Agenda 2030 porte une vision permettant de transformer les modes de développement en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. Celui-ci s'applique à tous les pays (riches, pauvres) et il constitue un cadre stratégique permettant de faciliter la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire de la France. L'Agenda 2030 a été élaboré de manière concertée avec les parties prenantes (représentants des autorités locales et représentants des acteurs économiques). Les ODD, issus de l'Agenda 2030, permettent aux collectivités de rendre compte de leur mise en œuvre et contributions à cet agenda, et de mettre en lumière les solutions locales, pratiques et les outils qui répondent le mieux à la transition écologique et solidaire. Dès lors, il est primordial que votre EPCI s'approprie ces ODD et cela passe par une phase de sensibilisation. Pour ce faire, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre :

- organisation d'un « repair café » destiné au grand public ;
- organisation de « débats onusiens » à l'instar des simulations de la COP 21 ;
- organiser des ateliers participatifs en lien avec ces ODD.

### b) Modalités de mise en œuvre de l'Agenda 2030

#### i. Les différents leviers permettant d'agir

Pour aider les collectivités territoriales à promouvoir et à améliorer leurs actions en matière de développement durable, il est possible d'utiliser un outil web, le RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities). Celui-ci est disponible gratuitement pour toutes les collectivités locales européennes et offre une aide en ligne à la mise en œuvre des principes de la durabilité dans les politiques et actions locales. En outre, cet outil propose des outils d'évaluation et de suivi des politiques publiques, ainsi qu'un espace d'échange dédié aux collectivités pour partager leurs expériences entre elles. Depuis 2017, le RFSC s'est enrichi d'un nouveau module « ODD », structuré autour des 17 objectifs.

Il serait également opportun de développer des actions de coopération internationale en lien avec ces enjeux locaux afin d'échanger avec d'autres acteurs connaissant les mêmes problématiques, de mettre en avant ses bonnes pratiques, de trouver des pistes de solutions ailleurs et de relier les citoyens. Une approche multi-acteurs serait donc à envisager dès le début de la démarche afin de mieux prendre en compte les enjeux du territoire, de permettre une meilleure appropriation et de faciliter la mobilisation des acteurs autour de la démarche et des ODD.

#### ii. Les acteurs à mobiliser

Les différents acteurs à mobiliser pour une bonne mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont l'ensemble des parties prenantes locales, entrepreneuriales, syndicales, citoyennes et administratives. Les partenariats entre acteurs sont la clé de voûte de cet Agenda 2030 car ils permettent une nouvelle approche dans les modes de faire et les collaborations.

3. Propositions concrètes et opérationnelles permettant de projeter des actions intercommunales

Proposition 1 : Informer les citoyens et les acteurs de la société de l'existence du site internet [www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr) en élaborant un communiqué de presse et en utilisant les réseaux sociaux

Proposition 2 : Organiser au sein des territoires relevant de l'EPCI des évènements participatifs de sensibilisation des 17 ODD de l'Agenda 2030.

Proposition 3 : Se rapprocher des collectivités territoriales ayant déjà une expérience dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Pour illustrer ces propositions, la présente note est accompagnée de deux annexes techniques : un communiqué de presse à destination du public et des différents acteurs à associer à la démarche et une liste des 17 ODD.

Le Préfet

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Copie type n°3**

Logo Administration  
Marianne

Direction de [XXX]

Aff. suivie par : Prénom NOM

Tel. / Email : [xxx]

[ville], le jj/mm/2019

**Note à l'attention de Monsieur le président de [nom de l'EPCI]  
s/c de la voie hiérarchique**

Objet : Les modalités de mise en œuvre de l'Agenda 2030 face au changement climatique

Ref : L'Agenda 2030 avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD) et ses 169 cibles à atteindre

Annexes : - modèle de communiqué de presse (annexe n° 1)  
- carte des principaux acteurs (annexe n° 2)

20 ans après le Sommet de la Terre de 1992, le sommet de Rio de juin 2012 lance la démarche des ODD qui aboutit le 25 septembre 2015 à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution définissant le cadre de l'Agenda 2030 composé de 17 ODD. C'est un agenda pour les « populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats » (les « 5 P »). Après un retour sur le contexte international et national (I) de cet agenda, il conviendra de voir la manière, les leviers et les acteurs mobilisables à disposition de votre collectivité territoriale (II) puis vous faire des propositions concrètes pour projeter des actions intercommunales en lien avec cet Agenda (III).

## 1. Contexte international et national de l'Agenda 2030

Les ODD de l'Agenda 2030 succèdent aux 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui fixaient des objectifs simples et mesurables pour notamment éradiquer la pauvreté et la faim, prévenir les maladies mortelles et étendre la scolarisation. Mais les enjeux écologiques globaux ne faisaient pas partie des OMD, qui ne s'adressaient en outre qu'aux pays en développement. Au contraire, les ODD intègrent les enjeux écologiques, économiques et sociaux globaux en fixant des objectifs universels, s'appliquant à tous les pays devant s'engager sur des résultats qui seront à évaluer à l'aide d'indicateurs. Preuve que la communauté internationale prend très à cœur ces nouveaux défis, 2015 coïncide aussi avec la signature de l'accord lors de la COP 21 (même si les USA s'en sont désengagés aujourd'hui) et le Cadre de Sendai.

Au niveau national, les collectivités territoriales ont, dès le Sommet de Rio de 1992, engagé des démarches en faveur du développement (Agenda 21 locaux, écoquartiers) et depuis lors, des initiatives publiques et privées continuent grâce à un portage au plus haut niveau (MTES). Une feuille de route de mise en œuvre au niveau national des ODD est d'ailleurs prévue pour 2019. L'appropriation reste cependant lente et éparse sur le territoire français.

## 2. Les outils à disposition des collectivités territoriales

Pour s'approprier les ODD, il convient en outre de s'adresser aux acteurs institutionnels étatiques qui pilotent le projet (MTES, MAE et AFD) mais aussi de regarder en direction des acteurs publics (nationaux et internationaux) qui intègrent déjà les ODD, telles des associations de collectivités, pour capitaliser sur leurs expériences. Les acteurs privés (associations, entreprises) sont également à interpeller, soit car déjà engagés dans le processus, soit car ils devront y venir. En réalité, il convient pour votre intercommunalité de trouver et de définir, grâce et à travers les ODD, votre propre besoin en la matière et de le faire coïncider avec un ou des ODD de l'Agenda 2030. Vous y gagnerez en visibilité car vos partenaires ou vos voisins disposent de la même grille de lecture. Il conviendra donc d'établir un diagnostic de votre existant et d'identifier les éventuels arbitrages, synergies et points d'achoppement pour conduire une nouvelle politique territoriale.

Vous pourrez vous appuyer sur le Tour de France des ODD, le module ODD du RFSC et toutes les autres expérimentations menées par les collectivités voisines ou internationales.

## 3. Des propositions d'action pour votre [EPCI]

En tout premier lieu, une communication de votre part est à réaliser pour informer vos partenaires, tant publics que privés, tout comme vos administrés.

Un communiqué de presse, proposé en Annexe 1, serait adéquat pour une diffusion large de votre projet en termes de développement durable.

Ensuite, vous pourrez réaliser un diagnostic des différents plans et schémas (PLU, SRADDET) réalisés ou en cours de mise à jour pour les faire coïncider avec les ODD.

Il convient également de mettre en place des partenariats sur ce thème avec vos acteurs locaux privés et publics mais également internationaux car les ODD sont universels et visent une approche globale et systémique. Une carte des principaux acteurs figure en Annexe 2 à cet effet.

Prénom NOM

[X]



# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

## Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

### Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 1

#### Créer une plateforme de covoiturage à destination des agents

L'appropriation de l'agenda 2030 par les agents nécessite une implication et une participation de ces derniers dans les projets développés par la collectivité. L'amélioration des conditions de travail peut être un objectif interne à la collectivité. Malgré le télétravail et autres nouvelles technologies, le recours au véhicule personnel, notamment pour le trajet domicile-travail, demeure important. Il faut donc agir : pour cela, créer une plateforme de covoiturage entre agents permettrait d'agir : économies, moins de stress, environnement.

#### Etape 1 : Recenser le besoin :

Durée 1 mois

Quelques outils : - sondage en ligne

- consulter le service RH (remboursement de frais de transport)

#### Etape 2 : Parangonnage sur la plateforme :

Simultanément

- Site interne / Application mobile ?
  - ↳ devis (coût financier)
  - ↳ service informatique
- Contacter des collectivités pour connaître les avantages-inconvénients (ex : Communauté d'agglomération X).
- Financement : subventions, fonds propres
- Coût du projet à moyen terme : maintenance, logistique
- Communication à l'égard des agents

#### Etape 3 : Analyser les résultats

Phase déterminante, 1 à 2 mois de travail

- Si résultats négatifs, inciter les agents à utiliser les transports en commun
  - ↳ étudier les raisons : difficulté horaires, enfants à amener à l'école
  - ↳ trouver éventuellement des solutions : par exemple, plus de flexibilité horaire
- Si positif, établir un bilan et tenir informés les agents
  - ↳ actualiser les devis
  - ↳ anticiper les changements nécessaires

#### Etape 4 : Réalisation de la plateforme

3 mois – 5 mois

- Soit par le service informatique ou soit via un marché public
- Effectuer une phase expérimentale avec des agents volontaires pour améliorer le logiciel (1 mois)

#### Etape 5 : Inauguration et diffusion de la plateforme

- Communication à l'égard des agents : flash info, défis entre collègues (le gagnant de la semaine), les faire participer à l'amélioration du système
- Inauguration de la structure : présence d'un représentant de l'État, des financeurs, ...

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

## Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

### Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 2

#### Limiter la facture énergétique : les bonnes questions à se poser

L'entretien du patrimoine immobilier est souvent délaissé au profit d'autres actions. Or, ces investissements, en majorité à destination du public (salle de sport, théâtre, ...), sont le reflet de la gestion menée par la collectivité et occasionnent de nombreux frais lorsque les travaux sont justifiés par l'urgence.

Pour dépenser mieux et de manière durable, la collectivité doit établir une gestion prévisionnelle de ces biens.

- 1) Annuellement et de manière régulière dans l'année :
  - Suivre l'exécution des contrats (notamment des délégations de service public)
  - Si régie, analyser le bâtiment : fuite, dégâts, négligences
- 2) Un état des lieux nécessaire pour établir une stratégie
  - penser aux futures clauses dans les contrats
  - définir les travaux prioritaires, urgents, secondaires
  - évaluer le coût financier et les intégrer au projet de budget si possible
  - définir les travaux pouvant être réalisés en interne ou nécessitant une prestation extérieure
- 3) Suivre l'exécution des entretiens et tenir un fichier de suivi pour l'avenir
  - regarder la régularité des dégradations, trouver des solutions
  - communiquer avec les agents et les citoyens
  - inscrire au budget, une dépense entretien obligatoire

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- préservation du patrimoine</li> <li>- suivi stratégique : réduit les travaux d'urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un suivi par une équipe régulière (service technique → charge de travail)</li> <li>- un coût financier certain</li> </ul>
<u>Opportunités</u>	<u>Menaces</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- image positive de la collectivité</li> <li>- des services accessibles à tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dégradations</li> <li>- s'il y a un manque de communication, un sentiment négatif envers la collectivité (pas de projet, pas d'innovation)</li> </ul>

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 3**

**Feuille de route de l'appropriation des ODD par l'EPCI**

ETAPES	ACTION	MOYENS /OUTILS
1	Réécrire chacun des projets de développement durable et les projets stratégiques du territoire pour y intégrer les défis locaux et enjeux globaux des ODD.	Projets : futur SRADDET, PCAET, PLU/PLUI, PADD, CTE Kit d'accompagnement des CT à la construction d'un projet territorial de développement durable s'inscrivant dans les ODD.
2	Partager les modifications avec les acteurs et la société civile.	Actions de sensibilisation, de communication « repair café », ateliers.
3	S'appuyer sur les retours d'expérience sur des outils et méthodes employés pour d'autres projets.	Site : <a href="http://www.agenda-2030.fr">www.agenda-2030.fr</a> Module ODD du Référence Framework for Sustainable Cities (RESC). S'inspirer des collectivités pilotes qui ont développé des outils et des méthodes pour faciliter l'intégration des ODD en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- se dotant d'un agenda 21 local</li> <li>- en rendant les ODD opérationnels</li> <li>- en introduisant les ODD dans les documents de DD</li> <li>- en expérimentant pour établir une méthodologie de déclinaison totale.</li> </ul>
4	Identifier les enjeux locaux par l'organisation d'exercices participatifs de prospective.	Mouvement associatif : multiplicité des actions de terrain, de projets, d'expérimentations, de démarches pédagogiques, en lien avec les enjeux territoriaux de DD et en partenariat avec les autres acteurs du territoire, acculturation des citoyens et parties prenantes aux enjeux.

.../...

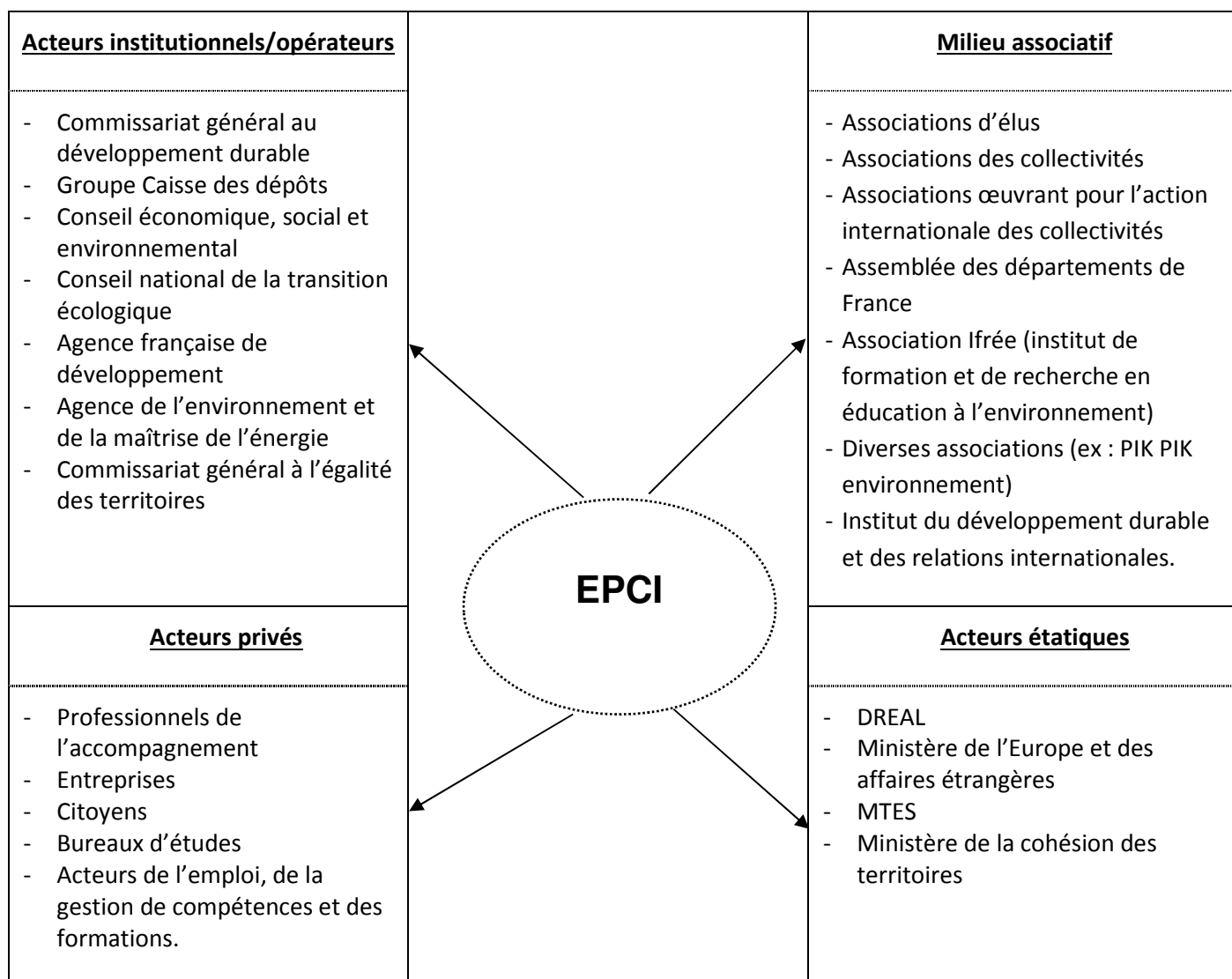
5	<p>Evaluer les politiques publiques menées sur le territoire et les démarches de DD pour identifier les contributions et opportunités d'action.</p>	<p>En fin d'année : bilan d'avancement de la demande par ODD ;</p> <p>Dialogue évaluatif de chaque mandat au regard des ODD entre les élus et les services.</p> <p>Utiliser le module ODD du RFSC qui propose des outils d'évaluation et de suivi des politiques publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autoévaluation</li> <li>- mise en perspective</li> <li>- grille d'indicateurs à compléter</li> <li>- monitoring « Agenda 2030 ».</li> </ul> <p>Structurer les rapports budgétaires en fonction des ODD pour faciliter leur évaluation et leur lisibilité.</p>
6	<p>La mise en œuvre des principes de durabilité dans les politiques et actions sociales.</p>	<p>Sur le site de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets exemplaires, initiatives locales, évènements de sensibilisation régulièrement valorisés.</li> <li>- Démarches « inspirantes » pouvant servir de modèles.</li> </ul>

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 4

Carte des acteurs mobilisables dans le cadre de l'Agenda 2030



# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

## Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

### Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 5

#### Déroulé type d'une réunion publique d'information

**Objectif** : Communiquer sur l'Agenda 2030 et ses 17 ODD auprès des citoyens de votre EPCI. Il faut présenter de manière simple et synthétique « Agenda 2030 » et son contexte d'adoption. Puis il s'agira de présenter des exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires et actions réalisées ou en cours sur le territoire de votre EPCI. Il faut fédérer les citoyens pour engager une démarche participative (ODD17 – Partenariat).

**Outils** : Diaporama, liste d'émargement (par prise de contact).

**Déroulé** : (vous pouvez convier un intervenant issu des services de l'Etat pour vous seconder)

#### 1. Rappels liés au développement durable et à l'urgence climatique

- Chiffres clés
- Actions des pouvoirs publics
- Action locale : présentation de votre bilan

#### 2. Présentation de l'Agenda 2030

- Contexte de mise en place, adoption, construction
- Contenu et objectifs
- Les ODD : présenter les 17 ODD

#### 3. Exemples d'actions menées sur les territoires

- Semaine européenne du développement durable à Châteaubriant
- Etape du Tour de France des ODD au conseil régional Bourgogne Franche-Comté
- Révision du projet de territoire d'Agen (Corrèze)
- Expérimentation de module, Saint-Fons (Rhône)

➔ Il s'agit ici d'illustrer le type d'actions et de présenter les résultats.

#### 4. Les actions de l'EPCI

- Réalisées
- En cours
- A venir (amorce des ateliers participatifs)

➔ Il s'agit ici de sensibiliser la population aux actions.

#### 5. Parole aux auditeurs

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 6**

**Courrier type à l'attention des membres du conseil d'un EPCI**

Logo EPCI

EPCI [xxx]

Présidence

Affaire suivie par [xxx]

à (lieu), le jj/mm/année

Le Président de l'EPCI

aux

Membres du Conseil de l'EPCI

**Objet :** Agenda 2030 – Participation de l'EPCI

**PJ :** Note du directeur de l'administration territoriale déconcentrée [xxx], du jj/mm/année.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Engagé depuis le début de mon mandat à développer une politique de développement durable forte, je souhaite engager notre EPCI dans le programme Agenda 2030. Issu d'une résolution adoptée le 15 septembre 2015 par les Nations-Unies, sa stratégie nationale va être déclinée et présentée dans une feuille de route en 2019. Dans ce cadre, et souhaitant donner plus de cohérence à notre action, il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil, une présentation de cet Agenda 2030 et d'un débat par une possible déclinaison locale. Nous devons nous approprier cette action et agir par la préservation de l'environnement.

Je vous sais déjà sensibilisés à cette thématique. Afin de préparer ce prochain conseil, vous trouverez en PJ une copie de la note d'information reçue le jj/mm/année par le directeur de l'administration régionale déconcentrée [xxx].

Sachant pouvoir compter sur votre engagement.

Prénom NOM

Le Président de l'EPCI

Adresse du destinataire

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 7**

**Courrier aux élus (type publipostage)**

Préfet de \_\_\_\_\_

Administration régionale déconcentrée de l'Etat

Bureau, service

Lieu, date

Ref. :

Coordonnées

Tèl./courriel

« Titre » « fonctions »,

Les dix-sept objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur du programme de développement durable dans l'Agenda 2030, adopté en septembre 2015 par les 193 Etats membres de l'ONU. Ils ont vocation à mobiliser les pays du monde entier pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et lutter contre les changements climatiques.

En France, le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en relation étroite avec le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, pilote la mise en œuvre nationale des ODD, en lien avec les organisations de la société civile.

En tant qu'élu(e), vous avez un rôle déterminant à jouer pour renforcer la place de l'Agenda 2030 dans le paysage décentralisé français. A ce jour, l'Agenda 2030 reste absent des actions, communications, événements par les réseaux d'élus, même lorsqu'il y est question de développement durable.

Pourtant, le rayonnement dont ces questions bénéficient auprès des élus et des agents de collectivités constitue un levier unique pour renforcer la mobilisation autour des ODD.

Afin de contribuer assurément à accroître l'appropriation locale, vous êtes conviés à une réunion de sensibilisation et de formation le « date » à « heure » dans les locaux : « adresse, tel., courriel ». Cette réunion se terminera pour 17h00.

Dans cette attente, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez, agréer, « titre » « fonction », mes salutations distinguées.

Pour le Préfet,

Le Directeur



# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 8

Encart du site internet [www.agenda2030.xx@xx.fr](http://www.agenda2030.xx@xx.fr)

AGENDA 2030 – Région X

<b>Présentation Agenda 2030</b>	<b>Les 17 objectifs</b>	<b>Actualités/ Formations proposées</b>	<b>Echanges de bonnes pratiques</b>	<b>Compte- rendu de réunion</b>	<b>Foire aux questions</b>
---	-----------------------------	---	---	---	--------------------------------

Onglets

LOGO/IMAGE

- **Inscription (adresse professionnelle obligatoire)**
- **Contact**
- **Renvoi sur sites références (articles..)**

*Nota : La copie-type et les annexes-type de l'épreuve de cas pratique sont des productions réalisées par des élèves volontaires des promotions 2018-2019 des IRA lors d'un test conduit dans des conditions proches de celles d'un concours. Elles illustrent les attendus de cette épreuve mais ne constituent pas une « meilleure copie ». L'épreuve donne lieu à production manuscrite.*

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 9**

## Retro planning

### *Septembre :*

- Recherche documentaires et règlementaires 2 jours
- Recherche d'expérimentation des autres collectivités 0,5 jour

### *Mi-septembre :*

- Organisation d'une réunion de présentation aux élus, ordre du jour, compilation des documents, réalisation d'un power point de présentation avec planning de réalisation, fixation de la date
- Réalisation d'un tableau des avantages et des limites de certaines expériences

### *Octobre :*

- Organisation d'une communication avec support (plaquette, voir avec le service de communication (délai 15 jours) à destination des entreprises, des élus de l'EPCI, des citoyens, des associations

### *Mi-octobre :*

- Organisation d'un groupe de travail pour définir les axes et les attentes en matière ODD
- Préparation des invitations des différents acteurs (élus, représentants de l'Etat, citoyens, entreprises, représentants syndicaux, associatifs, agent comptable)

### *Novembre :*

- Lancement des projets avec nomination des chefs de projet (calendrier des opérations)

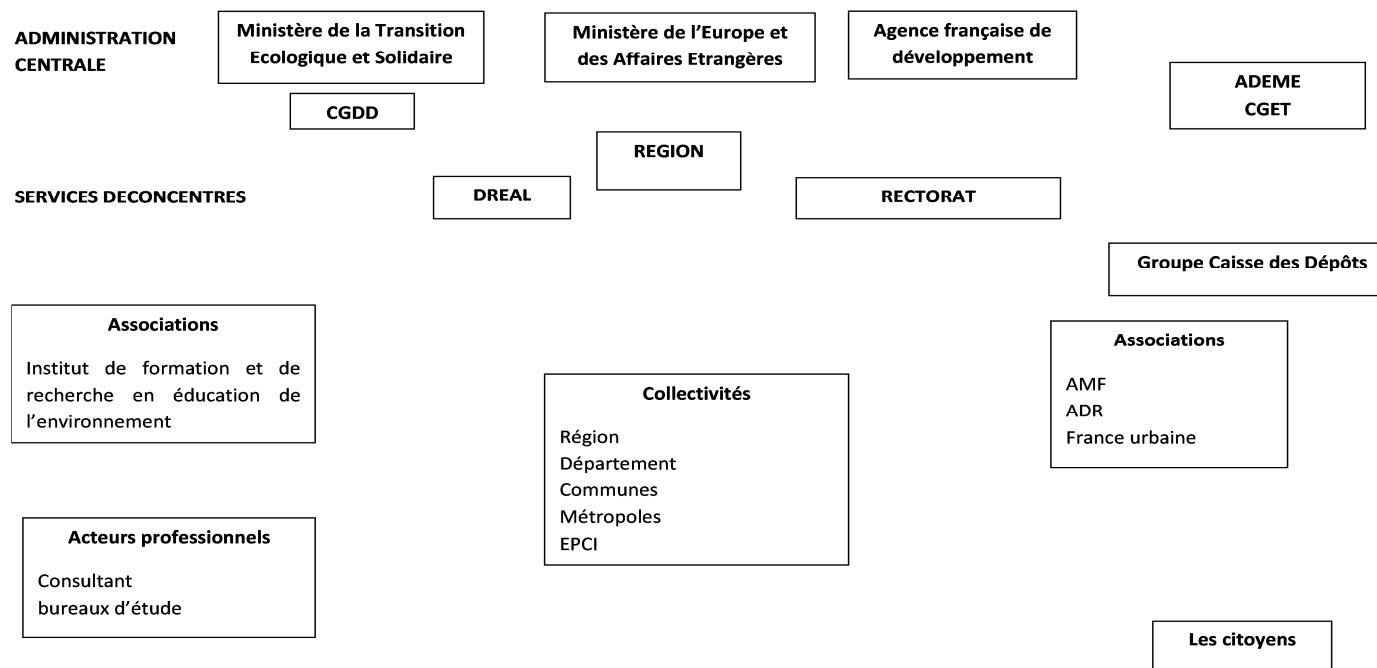
### *Mi-novembre :*

- Réunion du Comité de Pilotage (mise en place)

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 10



**LES ACTEURS**  
Agenda 2030

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 11**

**Tableau recensant les acteurs Agenda 2030 qui peuvent être mobilisés  
par une collectivité territoriale**

ACTEURS	RÔLES
NATIONAUX	
Ministère transition écologique et ministère des affaires étrangères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter la mise en œuvre nationale des ODD en lien avec les organisations de société civile</li> </ul>
Comité 21	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser les ODD dans les territoires</li> <li>- Promouvoir et sensibiliser la nouvelle feuille de route universelle du développement durable</li> </ul>
CGDD : Commissariat général du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication sur les engagements de la France dans le cadre de l'Agenda 2030</li> <li>- Diffusion de bonnes pratiques</li> </ul>
CNIS : Conseil national de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner les indicateurs pour le suivi national</li> <li>- Proposer des indicateurs adaptés</li> </ul>
RÉGIONAUX	
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter au niveau régional la mise en œuvre des ODD</li> <li>- Définir la stratégie de mobilisation des acteurs</li> <li>- Evaluer les politiques publiques menées sur le territoire</li> </ul>
CERDD / ARAREE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter la vision des ODD</li> <li>- Développer les outils méthodologiques</li> </ul>

.../...

LOCAUX

Association d'élus Association de collectivités	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser les acteurs du territoire autour des ODD</li><li>- Sensibilisation et formation sur les ODD</li></ul>
Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participer à l'élaboration du SRADDET</li></ul>
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Décliner les ODD au niveau local en favorisant le partenariat</li></ul>

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

## Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 12

### Plan d'action de mise en œuvre ODD

#### Déclinaison des ODD sur le territoire

#### **Axe 1 : Appropriation des ODD**

Action 1 : Réunir les parties prenantes

Objectifs : - renforcer le dialogue avec la collectivité  
- présenter le projet territorial

Action 2 : Dresser un état des lieux

Objectif : - faire le bilan de ce qui a été réalisé (rapport annuel de développement durable + agenda 21)

Action 3 : Recueillir les projets de développement durable

Objectif : - définir la nouvelle stratégie de développement durable au regard des ODD

#### **Axe 2 : Définition nouvelles stratégies de développement durable**

Action 4 : Présenter le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Objectif : - fixer le cap de la nouvelle stratégie

Action 5 : Valider les projets territoriaux retenus ou à développer

Objectifs : - assurer une transparence totale avec l'ensemble des acteurs  
- quantifier les résultats à atteindre

#### **Axe 3 : Déclinaison locale des ODD**

Action 6 : Mettre en application / en œuvre les projets retenus

Objectifs : - réaliser le projet  
- atteindre l'ODD

Action 7 : Sensibilisation / Formation aux ODD

Objectif : - assurer une continuité d'information sur les ODD afin que le maximum de personnes soient sensibilisées

Action 8 : Réaliser un retour d'expérience

Objectifs : - évaluer la réalisation des projets territoriaux  
- remonter les résultats au niveau régional

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 13**

## Carte des Acteurs

### Partenaires Supra-locaux :

MTES/ADEME/DREAL/CEREMA/DDT

Agence pour la biodiversité /Agence de l'eau /Bassin ..... /Agence Régionale pour l'Environnement

Agence régionale pour l'Environnement

Agence locale pour l'Energie et le Climat

Conseil Régional (SRADDET)

→ Il existe de nombreux groupes de travail, des Assises nationales, colloques, etc.

### Locaux :

Chambres Consulaires : CCI, CMA, Chambre d'Agri

Fédérations : FFB, CAPEB, Filière Bois

Clubs d'entreprises, acteurs économiques

Associations : environnement, usagers, à but social, citoyens

→ Repérer les actions vertueuses pour les valoriser

Communes, élus, agents de l'EPCI.

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 14**

**Proposition de Méthodologie pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030**

- 1) Calibrage de l'ambition du projet :
  - objectifs souhaités
  - objectifs atteignables à court-terme, moyen terme
  
- 2) Moyens
  - a) financiers
  - b) humains : ingénierie :
    - chargé de mission dédié ?
    - recours à un bureau d'étude, AMO ?
  
- 3) Organisation de la « Task Force » :
  - a) groupe de pilotage restreint
  - b) groupe de pilotage élargi aux acteurs
  - c) groupes de travail dédiés ?
  
- 4) Enrichissement par la connaissance des bonnes pratiques et participation aux groupes de travail régionaux et nationaux.
  
- 5) Sensibiliser, mobiliser :
  - les élus, les agents
  - les citoyens, les acteurs locaux

Faire un planning détaillé des actions de communication et de mobilisation



# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 15**

Modèle de communiqué de presse

Logo/Marianne

[ville], le.../.../...

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le Président de l'intercommunalité [XX] lance le territoire**

**dans une nouvelle étape du développement durable à l'Agenda 2030**

Le 25 septembre 2015, 17 objectifs de développement durable (ODD), appelés « Agenda 2030 » ont été adoptés par les 192 Etats membres de l'ONU avec pour visée, d'ici 2030, de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et lutter contre le changement climatique en mobilisant tous les pays.

L'intercommunalité de [XX] s'inscrit depuis de nombreuses années dans ce schéma de développement durable via la création de l'éco quartier [XX] dans la commune de [XX], par exemple. Aujourd'hui, il faut aller encore plus loin. Les principaux partenaires de [nom EPCI] ont répondu présent le .../.../... dernier et de nouveaux partenariats ou tout simplement leur évolution vont être mis en place.

Afin de relayer toute les informations utiles à ce sujet, [nom EPCI] lance sur son site un onglet dédié à cet « Agenda 2030 » et consultable dès ce jour.

Service presse : [mail/tel]

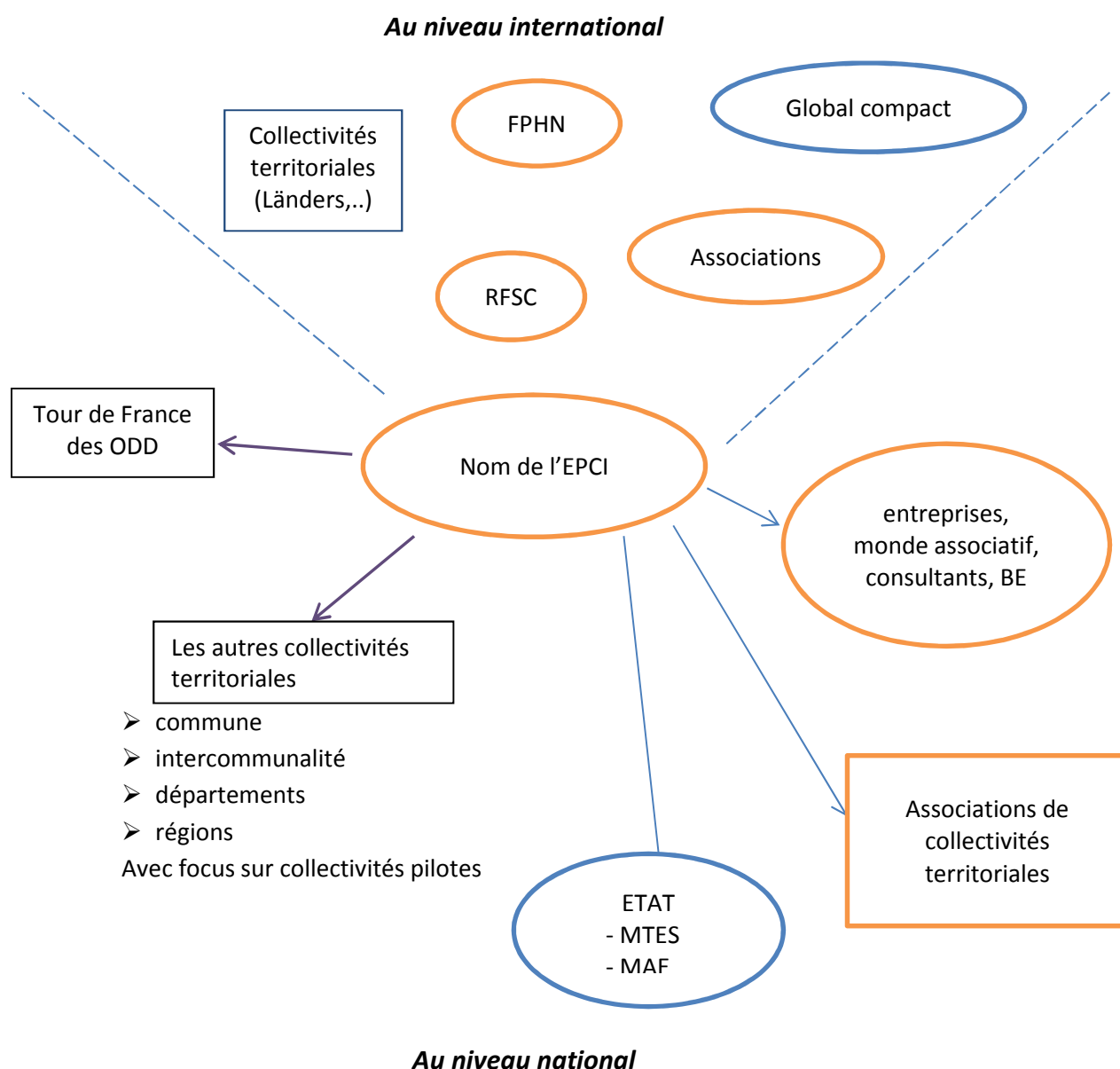
[nom EPCI] – adresse - tel

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 16

Carte des principaux acteurs dans l'appropriation des ODD



# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

**Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 17**

Communiqué de Presse

Date, lieu

**La Communauté de communes [X]  
décline localement l'Agenda 2030 à travers son Agenda 2022**

Le vendredi 05 avril 2019, l'assemblée plénière de la communauté de communes [X] a voté le projet de mise en œuvre de son Agenda 2022. Résultat d'une consultation publique lancée 6 mois auparavant les élus ont décidé de décliner localement l'Agenda 2030. Ce plan fédérateur en faveur du développement durable et porteur d'actions solidaire, fixe de nombreux objectifs destinés à réduire les inégalités territoriales, à faire évoluer les modes de consommation et de production, en partenariat avec les tissus économiques représentés par les entreprises et associations.

L'ensemble des actions définies au sein de ce projet ambitieux feront l'objet d'une évaluation annuelle afin de tenir compte d'ajustement éventuels.

Une réunion publique d'information à ce sujet se tiendra le 15/05/2019 dans l'hémicycle [X] à [X] à partir de 14h00.

# CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Réforme des épreuves des concours de printemps 2020

## Épreuve de cas pratique : Annexe-type n° 18

### Déroulé de la réunion publique d'information

- Date : 15/04/2019
- Lieu : Hémicycle [X]
- Début de réunion : 14h
- Points à l'ordre du jour :
  - 1 – Introduction pour Monsieur le Président de la COMCOM
  - 2 – Présentation de cadre général de l'Agenda 2022
  - 3 – Retour sur les résultats de la consultation publique sur le thème du développement durable
  - 4 – Présentation du projet local « Agenda 2022 »
  - 5 – Questions diverses échanges avec les participants
- Fin de réunion : 16 h
- Collation populaire : 16h-17h